

An aerial photograph showing a wide, brown river flowing through a lush green agricultural landscape. The river curves through the scene. On the right bank, there is a road that curves along the river. Several farm buildings, including a large barn and several houses, are visible. There are also fields of crops, possibly corn, and a small blue swimming pool near one of the houses. The overall scene is a typical rural agricultural setting.

***Une bande riveraine de 10 mètres en zone agricole sur les rivières Bécancour, Nicolet et Saint-François: un défi relevé par la MRC de Nicolet-Yamaska***

***Stéphane Nourry M.Sc.***  
***MRC DE NICOLET-YAMASKA***

# ***Une bande riveraine de 10 mètres en zone agricole sur les rivières Bécancour, Nicolet et Saint-François: un défi relevé par la MRC de Nicolet-Yamaska***

- Présentation :
- MRC de Nicolet-Yamaska
  - Détermination de la largeur de la bande riveraine, méthodologie
  - Adoption du règlement



# *MRC de Nicolet-Yamaska*



Source : Google map et MRC Nicolet-Yamaska



# MRC de Nicolet-Yamaska

## Quelques chiffres :

- 38 km de rive avec le Lac Saint-Pierre
- 16 municipalités pour 23 000 habitants
- Environ 2 300 km de cours d'eau et fossés  
*Rivières Bécancour, Nicolet et Saint-François : 105 km*
- Superficie de la MRC : 1 008 km<sup>2</sup>
- 98 % du territoire sous la Loi Protection du territoire agricole
- Occupation du sol :

boisée/humide : 33 %

urbain : 3 %

culture : 64 %

	<u>1981</u>	<u>2001</u>
Maïs / soya:	4 309 ha	33 085 ha



# ***DÉTERMINATION DE LA BANDE RIVERAINE***

- 1. Décret imposé par le gouvernement (rive, littoral et plaines in.)**
- 2. Volonté chez les élus de mieux protéger ses ressources compte tenu de la pression accrue sur le milieu**
- 3. Que dit la littérature scientifique sur l'importance de préserver une bande riveraine supérieure à 3 mètres ?**
- 4. Pouvons-nous plus que 3 mètres ? :**
  - **“la culture du sol à des fins d'exploitation agricole est permise à la condition de préserver une bande minimale de végétation de trois mètres...” (décret, 2005)**
  - **Favoriser une gestion globale dans une perspective de protection de la santé publique et des écosystèmes environnants (Politique nationale de l'eau, 2002)**
- 5. Limiter les impacts sur les superficies agricoles**



# DÉTERMINATION DE LA BANDE RIVERAINE

## La littérature...

Efficacité relative de différents types de végétation en bandes riveraines (Vézina, 2007)			
AVANTAGES	TYPE DE VÉGÉTATION		
	<u>Herbacée</u>	<u>Arbustive</u>	<u>Arborescente</u>
Stabilisation de berges	faible	élevée	élevée
Filtration des sédiments	élevée	moyenne	moyenne
Habitat aquatique	faible	moyenne	élevée
Habitat faunique	faible	moyenne	élevée
Diversité visuelle	faible	moyenne	élevée
Protection contre les inondations	faible	moyenne	élevée
Produits économiques	moyenne	faible	moyenne
Séquestration de carbone	faible	moyenne	élevée
Effet brise-vent	faible	moyenne	élevée

# ***DÉTERMINATION DE LA BANDE RIVERAINE***

## **La littérature...**

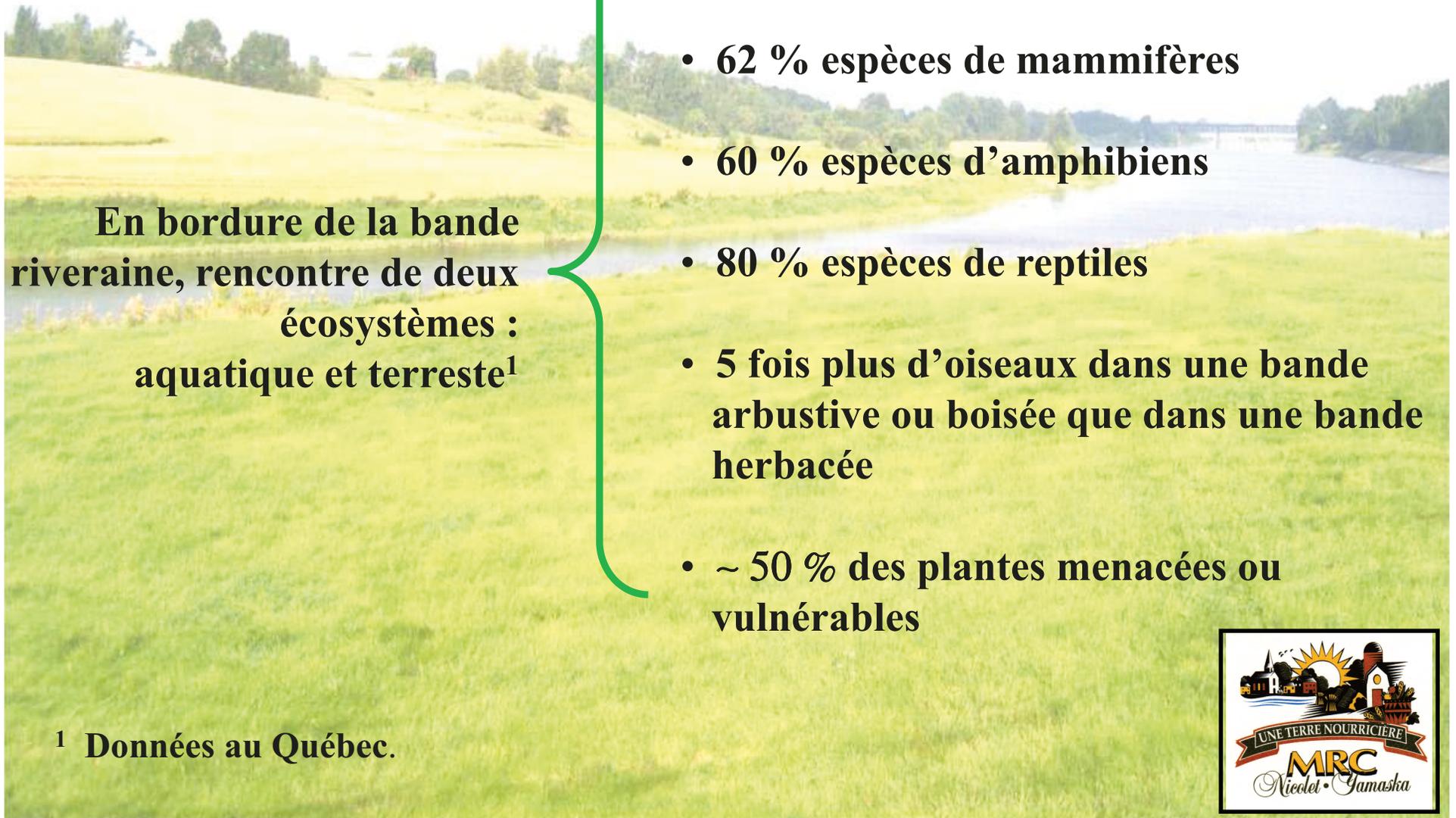
### **Largeur minimum de la bande riveraine le long des rivières selon différents critères de protection**

<b>Critères</b>	<b>Largeur minimum (m)</b>
Stabilisation de la rive	10
Rétention des sédiments, nutriments et contaminants	10 à 30
Diversité des espèces	15 à 30
Protection d'une source d'approvisionnement en eau potable	15 à 91



# DÉTERMINATION DE LA BANDE RIVERAINE

## La littérature...



En bordure de la bande riveraine, rencontre de deux écosystèmes : aquatique et terrestre<sup>1</sup>

- 43 % des oiseaux nicheurs
- 62 % espèces de mammifères
- 60 % espèces d'amphibiens
- 80 % espèces de reptiles
- 5 fois plus d'oiseaux dans une bande arbustive ou boisée que dans une bande herbacée
- ~ 50 % des plantes menacées ou vulnérables

<sup>1</sup> Données au Québec.



# DÉTERMINATION DE LA BANDE RIVERAINE

## La littérature...

Abondance de l'herpétofaune et des micromammifères selon le type de bande riveraine (Maisonneuve <i>et al</i> , 1998).			
	Bande herbacée	Bande arbustive	Bande boisée
<b>Herpétofaune (reptiles et amphibiens)</b>			
Nombre total d'individus capturés	35	89	205
<b>Micromammifères</b>			
Nombre total d'individus capturés	344	496	620

**Protection de la biodiversité : une des principales raisons pour la MRC de Nicolet-Yamaska**



# ***DÉTERMINATION DE LA BANDE RIVERAINE***

**Limiter les impacts sur les activités agricoles...**

<b>Nombre de producteurs et la superficie pouvant être affectée par une bande riveraine de 10 mètres en milieu agricole sur les principales rivières de la MRC de Nicolet-Yamaska</b>		
<b>Rivières</b>	<b>Nombre de producteurs agricoles pouvant être affectés</b>	<b>Superficie (hectare)</b>
RIVIÈRE NICOLET	17	2,1
RIVIÈRE BÉCANCOUR	1	0,8
RIVIÈRE SAINT-FRANÇOIS	8	0,5
TOTAL	26	3,4

**Impact d'une bande riveraine en milieu agricole de 10 et 15 mètres sur la superficie cultivée et nombre de producteurs sur les principales rivières de la MRC de Nicolet-Yamaska**

<b>Largeur de la bande riveraine</b>	<b>Nombre de producteurs agricoles pouvant être affectés</b>	<b>Superficie (hectare)</b>
10 mètres	26	3,4
15 mètres	65	9,1

# ***ADOPTION DU RÈGLEMENT***

## **Compte tenu...**

- 1. Que la littérature reconnaît l'importance de préserver une bande riveraine plus large que 3 mètres**
- 2. De l'effet bénéfique sur l'environnement et la biodiversité**
- 3. De l'impact limité sur les superficies agricoles (environ 3,4 hectares)**
  - **déboisement entre 1998 et 2005 à des fins agricoles : 1 400 hectares**
- 4. De la volonté et surtout la persévérance des élus de mieux protéger ses ressources**
  - **Car le règlement a été refusé par le MAMR une première fois**
  - **Adopté une seconde fois dans son intégralité par le C.M.**

**Le règlement est maintenant en vigueur  
depuis octobre 2006**



*Fin*

